

Publié

N° ordre : 13

Délibération n°2022/170

OBJET : REGIE UBAYE SKI : CONVENTION DE PARTENARIAT 2022/2023 AVEC DES SPORTIFS NON PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE LA STATION DU SAUZE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la Régie Ubaye Ski souhaite soutenir les sportifs non professionnels de la vallée pratiquant la compétition sportive de ski ;

CONSIDERANT que les sportifs s'engagent à porter les couleurs de la station du Sauze, à participer à la promotion de la station, à contribuer à son développement et à sa notoriété ainsi qu'à participer, lorsque leurs engagements le leur permettent, à des animations ou des manifestations locales ou nationales en lien avec le ski et la station ;

CONSIDERANT que les sportifs permettent à la station d'utiliser leur image pour sa promotion et le renforcement de la notoriété et de l'attractivité du domaine skiable du Sauze ;

VU le projet de convention de partenariat type ci-annexé ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 22 novembre 2022 ;

Sur Proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **ADOPTE** la convention type qui lui est présentée.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature de ces conventions dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget.
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits au Budget annexe « Régie Ubaye Ski » 2023, art 6238 chap. 011.
- **DEMANDE** à la Présidente de lui rendre compte des décisions qu'elle aura prises à ce titre.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

